Les Femmes autochtones et leurs expériences face aux multiples formes de discriminations et de violences

Réseau continental des Femmes autochtones des Amériques – ECMIA

Argentina: CONAMI, Confederación Mapuche de Neuquén
Belice: Toledo Maya Women's Council
Bolivia: CIDOB, CNMCIOB - Bartolina Sisa
Brasil: CONAMI, Red GRUMIN, COIAB
Canadá: FAQ, Pauuktuutit
Colombia: ONIC
Costa Rica: IXACAVAA
Chile: Consejo de Todas las Tierras, Aukiñko Zomo
Ecuador: CONAIE
El Salvador: CCNIS
Estados Unidos: Red Xicana Indígena
Guatemala: CONAVIGUA, COMAM
Guyana: APA
Guyana Francesa: FOAG
Honduras: CONPAH, CONAMINH
México: CONAMI
Nicaragua: AMICA
Panamá: CONAMUIP, Nis Bundor
Paraguay: OPG, FAPI
Perú: CHIRAPAQ, ONAMIAP
Suriname: OIS
Uruguay: CONACHA
Venezuela: Red de Mujeres Indígenas Wayuu, CONIVE

Le Réseau continental des Femmes autochtones des Amériques (*Enlace continental de mujeres indígenas de las Américas* – ECMIA) représente depuis plus de 25 ans les voix des Femmes autochtones organisées d'Amérique centrale, du Nord et du Sud. Nous nous adressons ici au Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour contribuer à la discussion générale d'aujourd'hui sur le thème « ***Égalité et non-discrimination dans le contexte des multiples formes de discrimination que subissent les Femmes et les Filles autochtones*** ».

En tant que Femmes et Filles autochtones, nous subissons différentes formes de discriminations. Au cours des 25 dernières années, nous avons appris à dénoncer toujours plus clairement l'intériorisation de ces formes de discriminations croisées au sein des structures des États colonisateurs, ce qui affecte systématiquement notre capacité à exercer nos droits et à réaliser nos rêves. Au cours de nos nombreuses années de plaidoyer pour la défense de nos droits collectifs et individuels sur différentes plateformes internationales, nous avons toujours affirmé que notre avenir était défini, à tout le moins, par trois facteurs clés : notre genre, notre statut socio-économique et notre identité autochtone. Cependant, nous reconnaissons aujourd'hui que d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Dans les États où nous vivons, la discrimination contre les femmes, les pauvres et les personnes autochtones constitue un rappel constant du colonialisme et de l'imposition de la culture et des valeurs chrétiennes occidentales. C'est aussi la conséquence d'un système patriarcal omniprésent. En tant que Femmes autochtones, la discrimination fondée en particulier sur notre identité autochtone a toujours menacé le respect de nos droits. Cette discrimination est ancrée dans les structures mêmes de nos sociétés et imprègne tous les secteurs, domaines et contextes dans lesquels nous évoluons ou participons, notamment au sein des gouvernements. Les particularités, la langue, les pratiques culturelles et les connaissances traditionnelles des Peuples autochtones sont autant de sources d'exclusion, de dérision, de mépris, de manque de respect et de négligence, ce qui se traduit finalement par un manque d'accès aux services.

Les médias jouent un rôle puissant dans la formation et l'institutionnalisation de stéréotypes négatifs sur les Peuples autochtones, et plus encore sur les Femmes autochtones en particulier. Cette situation est généralement acceptée et reproduite dans l'ensemble de la société, témoignant d'un rejet historique des Peuples autochtones et de ce que nous représentons : l'autre féminin. Malgré nos campagnes et efforts de plaidoyer auprès d'instances internationales comme le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) et des recommandations particulières présentées à travers les médias au nom des Femmes

autochtones, nous continuons d'être victimes de moqueries violentes et racistes et d'opinions discriminatoires.

L'énorme poids de ce racisme et de cette discrimination contre l'identité autochtone a également de graves répercussions sur la volonté des personnes à se percevoir comme autochtones. De nombreuses jeunes femmes et filles rejettent leur ascendance autochtone pour mieux s'adapter et « s'intégrer » à la société dominante et pouvoir ainsi gagner leur vie, en particulier lorsqu'elles migrent vers d'autres pays ou en zones urbaines. Des mères autochtones choisissent de ne pas enseigner à leurs enfants leur langue autochtone pour qu'ils et elles soient moins ciblés par les pratiques et discours discriminatoires.

Cependant, la discrimination transcende notre identité autochtone. Nous pouvons faire l'objet de discriminations en raison de notre orientation sexuelle, de notre identité de genre, de notre statut de migrant, de notre situation géographique, d'un handicap, de notre situation économique, et d'autres facteurs encore. Ces formes de discriminations multiples et croisées ont une énorme influence sur la vie des Femmes et des Filles autochtones. Plus la discrimination est présente dans nos vies, plus nous avons d'obstacles structurels à surmonter pour vivre la vie que nous désirons. Cela nuit directement à nos chances d'obtenir et de conserver accès à l'éducation, à la justice, aux soins de santé, à l'emploi, aux services sociaux, à la participation politique et à la sécurité personnelle, entre autres. Nos droits fondamentaux, dont l'accès à la santé (y compris les services de santé reproductive et de santé mentale) et la protection contre la violence basée sur le genre, sont affectés par la discrimination.

Il est évident que le racisme et les autres formes de discriminations dont souffrent les Femmes et les Filles autochtones tout au long de leur vie sont étroitement liés à la violence que subissent nos corps et nos territoires.

Nous sommes exposées à une plus grande violence encore en notre qualité de gardiennes traditionnelles de nos cultures, pratiques, connaissances, visions du monde, institutions et valeurs. Puisque nous représentons la continuité de nos peuples, de nombreuses tentatives ont été faites pour anéantir nos cultures par la stérilisation forcée, l'assimilation, le meurtre, etc. Au Canada et aux États-Unis, nous avons été systématiquement assassinées. Nous avons été stérilisées contre notre gré au Pérou et au Canada. Nous avons été violées et assassinées, ciblées comme terroristes et extrémistes au Nicaragua, au Guatemala, au Pérou, en Colombie, au Salvador, etc. On nous a assassinées afin de voler nos terres dans pratiquement tous les pays de la région. Nos filles et jeunes femmes ont été victimes d'assimilation forcée dans des pensionnats aux États-Unis et au Canada.

Nous utilisons le mot violence au pluriel pour souligner que nous vivons de multiples formes de violences en tant qu'êtres collectifs et individuels. Les violences traversent tous les aspects de nos vies : notre santé mentale, notre estime de soi, notre intégrité corporelle, notre liberté, notre liberté sexuelle, notre santé reproductive, notre communauté, etc. Nous ne pouvons pas imaginer la fin de la discrimination à notre encontre sans aborder les violences dont nous sommes victimes.

Argentina: CONAMI, Confederación Mapuche de Neuquén
Belice: Toledo Maya Women's Council
Bolivia: CIDOB, CNMCIOB - Bartolina Sisa
Brasil: CONAMI, Red GRUMIN, COIAB
Canadá: FAQ, Pauktuutit
Colombia: ONIC
Costa Rica: IXACAVAA
Chile: Consejo de Todas las Tierras, Aukiñko Zomo
Ecuador: CONAIE
El Salvador: CCNIS
Estados Unidos: Red Xicana Indígena
Guatemala: CONAVIGUA, COMAM
Guyana: APA
Guyana Francesa: FOAG
Honduras: CONPAH, CONAMINH
México: CONAMI
Nicaragua: AMICA
Panamá: CONAMUIP, Nis Bundor
Paraguay: OPG, FAPI
Perú: CHIRAPAQ, ONAMIAP
Suriname: OIS
Uruguay: CONACHA
Venezuela: Red de Mujeres Indígenas Wayuu, CONIVE

Par conséquent, pour la rédaction de la Recommandation générale sur les Femmes et les Filles autochtones, nous suggérons que le Comité tienne compte de ce qui suit :

1. Les Femmes autochtones souffrent d'une forme très spécifique de discrimination, car en plus d'être autochtones elles subissent d'autres formes de discriminations intersectionnelles qui nuisent à notre capacité **d'exercer nos droits et qui peuvent mettre notre vie en danger**.

2. Les femmes autochtones font face à des formes de discriminations multiples qui sont étroitement liées aux différentes formes de violences que nous subissons : violence basée sur le genre, violence culturelle, violence spirituelle, violence structurelle, etc.

3. Les facteurs qui ont un impact sur nos droits collectifs en tant que Peuples autochtones –comme l'expansion des industries extractives, la militarisation de nos territoires, le manque d'engagement en faveur du principe du consentement libre, informé et préalable, etc. – sont d'une grande utilité pour analyser l'impact de la discrimination et des violences sur la vie des Femmes et des Filles autochtones en particulier.

4. L'exercice de notre droit à la non-discrimination, en particulier en tant que Femmes et Filles autochtones, a une influence sur la continuité de nos cultures et la transmission des savoirs traditionnels autochtones, notamment la langue, la médecine, la fabrication de textiles et l'art, la protection de la biodiversité, etc.

5. Les formes croisées de discrimination constituent des barrières structurelles qui empêchent de construire une société plus égalitaire, où les Femmes et les Filles autochtones jouiraient d'un accès égal aux services et aux possibilités qui s'offrent à la majorité de la population.

Argentina: CONAMI, Confederación Mapuche de Neuquén
Belice: Toledo Maya Women's Council
Bolivia: CIDOB, CNMCIOB - Bartolina Sisa
Brasil: CONAMI, Red GRUMIN, COIAB
Canadá: FAQ, Pauktuutit
Colombia: ONIC
Costa Rica: IXACAVAA
Chile: Consejo de Todas las Tierras, Aukiñko Zomo
Ecuador: CONAIE
El Salvador: CCNIS
Estados Unidos: Red Xicana Indígena
Guatemala: CONAVIGUA, COMAM
Guyana: APA
Guyana Francesa: FOAG
Honduras: CONPAH, CONAMINH
México: CONAMI
Nicaragua: AMICA
Panamá: CONAMUIP, Nis Bundor
Paraguay: OPG, FAPI
Perú: CHIRAPAQ, ONAMIAP
Suriname: OIS
Uruguay: CONACHA
Venezuela: Red de Mujeres Indígenas Wayuu, CONIVE